Image not found or type unknown

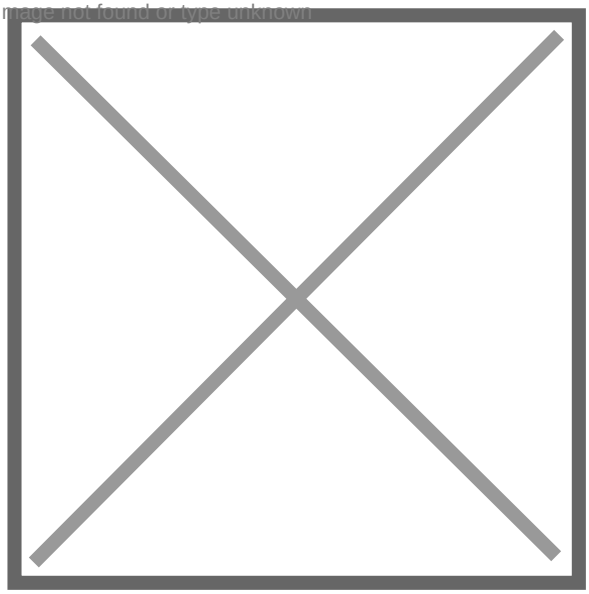

Location saisoniare exigence de la totalité du montant

Par **aristande**, le **10/07/2009** à **15:13**

Bonjour,
Je dois prendre possession pour 15 jours d une location saisonière en france (dans l aude) pou les deux dernieres semaines du mois d aout
j ai versé 75 % du montant total de la location
Le proprietaire (le bailleur) exige la totalité du montant de la location un mois avnt la prise de possession des lieux
En a t il le droit
Il y a t il un texte de loi à lui opposer me permettant de regler la totalité seulement a la prise de possetion du local (si celui ci est conforme à la descrition car j ai fait cettte transaction a distance et n ai pas vu le local)
merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés